

## REGLEMENT COMPLET DU JEU

### **Terra aventura Géocaching Nouvelle-Aquitaine**

#### ORGANISE PAR LE COMITE REGIONAL DU TOURISME DE NOUVELLE-AQUITAINE

##### **Article 1 :**

L'Association **Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine, 4 Place Jean Jaurès – 33000 BORDEAUX**, organise un jeu gratuit, sans obligation d'achat.

##### **Article 2 :**

Ce jeu est ouvert à toute personne ayant laissé ses coordonnées sur le site web [www.terra-aventura.fr](http://www.terra-aventura.fr) durant la saison 2017 (à l'exclusion des salariés de l'association organisatrice).

##### **Article 3 :**

La participation au jeu est totalement gratuite et indépendante de tout achat de produit. Pour participer il suffit de s'inscrire sur internet sur le site dédié [www.terra-aventura.fr](http://www.terra-aventura.fr)

**Clôture du jeu concours le 20/10/2017 à minuit.**

-----  
Un concours aura lieu chaque mois en juin, juillet, août et septembre 2017. Il récompense la meilleure photo et le meilleur commentaire publiés via le site web [www.terra-aventura.fr](http://www.terra-aventura.fr) et l'application mobile Terra aventura.

Le concours primera :

- La meilleure photo du mois publiée dans le mois concerné sur le site web
- Le meilleur commentaire du mois publié dans le mois concerné sur le site web
- Si plusieurs commentaires se trouvaient être de qualité équivalente, le jury se réserve le droit de primer plusieurs participants.
- Une catégorie pourra être créée ou un lot remis de manière spontanée à un des participants si le jury le juge nécessaire.

Le jury composé du Directeur du CRT Nouvelle-Aquitaine (ou de son représentant), de la Présidente du CRT Nouvelle-Aquitaine (ou de son représentant) et de 2 personnes en charge de l'animation du projet nommeront chaque mois les gagnants.

Mois	Meilleur commentaire	Meilleure photo
Juin	1 chèque cadeau d'une valeur de 100€ à valoir dans les Logis du Limousin <b>offert par l'Association Régionale des Logis du Limousin</b> (valable jusqu'au 31 décembre 2017)	1 WE d'une valeur de 100€ valable dans les campings adhérents <b>offert par Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air en Limousin.</b> (valable hors juillet et août)
Juillet	1 WE d'une valeur de 100€ valable dans les campings adhérents <b>offert par Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air en Limousin</b> (valable hors juillet et août)	1 chèque cadeau d'une valeur de 100€ à valoir dans les Logis du Limousin <b>offert par l'Association Régionale des Logis du Limousin</b> (valable jusqu'au 31 décembre 2017)
Août	1 WE d'une valeur de 100€ valable dans les campings adhérents <b>offert par Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air en Limousin.</b> (valable hors juillet et août)	1 nuit en chambre d'hôtes avec petit déjeuner et table d'hôtes pour 2 personnes d'une valeur de 150 € dans un des 3 départements du Limousin offert par <b>l'Association Régionale des Gîtes</b> (valable jusqu'au 30 juin 2018)
Septembre	1 chèque cadeau d'une valeur de 100€ à valoir dans un des logis du Limousin offert par <b>l'association régionale des Logis du Limousin</b> (Valable jusqu'au 31 décembre 2017 et hors jours fériés)	1 WE d'une valeur de 100€ valable dans les campings adhérents <b>offert par Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air en Limousin.</b> (valable hors juillet et août)

Plusieurs concours auront lieu durant la saison et l'inter-saison terra aventura qui seront sponsorisés par nos partenaires et feront l'objet d'une communication via nos réseaux et en particulier la page Facebook:

**Cache-villages, SOTHYS, FFRP Nouvelle-Aquitaine, Proximit, Conservatoire des espaces naturels du Limousin, GAMM Vert**

Chaque lot a une validité différente qui sera précisée lors de la remise du bon d'échange en particulier pour les séjours et les chèques cadeaux.

Les gagnants ne peuvent être lauréats que sur un des prix le même mois et ne pourront gagner deux fois le même prix durant la saison.

#### **Article 4 :**

Il ne sera pas possible d'obtenir la contre-valeur en espèce des prix mis en jeu ou de demander leur échange contre d'autres lots.

#### **Article 5 :**

Les gagnants du concours du meilleur commentaire et de la meilleure photo abandonnent de fait leur droit d'auteur au Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine. Ainsi le Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine utilisera librement les photos et commentaires dans tous supports utiles à la promotion de l'opération Terra aventura, geocaching Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'à la promotion touristique de la Nouvelle-Aquitaine faite par le CRT et ses partenaires.

L'association organisatrice se réserve le droit d'utiliser les noms des gagnants et les productions (commentaires, photos) à des fins de promotion.

#### **Article 6 :**

Le gagnant sera prévenu personnellement par le CRT avec l'adresse mail indiquée sur son profil « terra

aventura ». **Sans réponse de sa part, dans un délai d'un mois à partir de la réception du mail avec accusé de réception adressé par l'organisateur**, le gagnant sera disqualifié et le lot sera perdu.

**Article 7 :**

L'association organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

**Article 8 :**

L'association organisatrice se réserve le droit de disqualifier et de sanctionner un joueur si celui-ci ne respectait pas les règles de bonnes pratiques en particulier le respect d'autrui dans les gestes et dans les propos, ainsi que le respect de l'environnement dans lequel les caches sont placées et sur les parcours. Les jeux-concours organisés doivent rester des jeux conviviaux et familiaux.

**Article 9 :**

Information informatique et libertés :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent, en application à l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par écrit à l'association **Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-aquitaine - site de Limoges - Terra Aventura - 30, cours Gay Lussac – 87000 Limoges**. Toute demande d'accès de rectification ou d'opposition sera remboursée au tarif lent en vigueur.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement. Toutes les difficultés d'application ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par l'association. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.

**Article 10 :**

Le règlement complet du concours peut être obtenu en adressant une enveloppe timbrée à votre nom à l'adresse ci-dessous :

**Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine  
Site de Limoges  
Terra aventura  
30, cours Gay Lussac  
87000 Limoges**

Toute demande de règlement faite par courrier sera remboursée au tarif postal lent en vigueur.